

République Française
Département de la Haute-Corse

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'ÎLE-ROUSSE - BALAGNE

Séance du 09 février 2026

Délibération n°2026/010

**Objet : Demande de servitude de passage et d'aménagement pour la zone d'appui à la lutte de
Palasca - Ostriconi**

Nombre de membres 46			L'an deux mille vingt-six, le neuf février, à 17h30, Le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au Siège de la Communauté de communes de L'Île-Rousse – Balagne, sous la présidence de Monsieur Lionel MORTINI.
En exercice	Présents	Votants	
46	24	25	Monsieur Joseph SAULI est désigné secrétaire de séance. Le quorum est atteint.
Pour 25	Contre -	Abstentions -	
Présents : ACQUAVIVA Stella – CASALONGA Jérôme – CASANOVA Antone – CECCADI Attilius – COLOMBANI Pierre – D'ORNANO Pierre-Paul – FRANCISCI Paul-Antoine – GUERRIERI Jean-Paul – GUIDONI Martine – LIONS Paul – MALASPINA-GIOCANTI Marie-Dominique – MARCON-VINCENTELLI Jeanine – MARTELLI Camille – MASSIANI Jean-Louis – MATTEI Joseph – MONTI-ROSSI William – MORTINI Lionel – PINAUD Jean-Michel – POLI Jean-François – ROMANI Sylvie – SALDUCCI Ange – SAULI Joseph – SAULI Charles – TORRACINTA Marcel.			
Absents représentés : POLI Pierre a donné procuration à MARCON-VINCENTELLI Jeanine			
Absents : ANTOLINI Clémentine – ANTONELLI Jean-Toussaint – BANDINI Christian – BASTIANELLI Ingrid – BASTIANI Angèle – BATAILLARD Camille – CANANZI Ange – CAPINIELLI Marie-Josèphe – CASTELLANI Jean-René – COLOMBANI Barthélémy – CUBADDA Charles – GENUINI Benjamin – GUERRINI Antoine – GUIDICELLI Paul – LE GALL Caroline – MARIANI Frédéric – MORETTI Jean-Baptiste – ORSINI Joseph – ORSONI Stéphane – SAVELLI René – TURCHI François.			
Convocation envoyée le : 03/02/2026 Et affichée le : 03/02/2026		Certifié exécutoire, Après transmission en Préfecture Et publication de l'acte le : 10/02/2026	

Le Président rappelle que Dans le cadre de l'exercice de la compétence « Création, aménagement et gestion d'ouvrages de Défense des Forêts contre l'Incendie », la Communauté de communes de L'Île-Rousse – Balagne travaille à la réalisation des ouvrages préconisés par le Plan Local de Protection Incendie de Balagne de 2006.

L'ouverture de la zone d'appui à la lutte n°6 reliant le village de Palasca à Ostriconi y est classée comme prioritaire. Sa création permet l'aboutissement d'un ouvrage de protection d'envergure partant de Mausoléo. L'ouvrage se situe sur la commune de Palasca et concerne 54 parcelles.

Pour créer des voies de DFCI, en assurer la continuité et la pérennité ainsi que pour établir et entretenir des équipements de protection et de surveillance, une servitude de passage et d'aménagement est établie par l'Etat.

Au préalable, la sollicitation et l'information des propriétaires est obligatoire. Suite à ce travail, mené en collaboration avec Monsieur le Maire de Palasca, la totalité des propriétaires connus ont répondu favorablement, avec une totalité de 31 parcelles. Les restantes se partagent entre des courriers recommandés retournés avec l'indication « destinataire inconnu à l'adresse » et des parcelles au BND.

Le Président propose de demander la mise en place d'une servitude de passage et d'aménagement établie par l'Etat pour l'ouvrage précité.

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de son Président, et après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** l'opération ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter l'Etat pour la mise en place d'une servitude de passage et d'aménagement pour l'ouvrage DFCl situé sur la commune de Palasca ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous les actes afférents ;

Fait à L'Île-Rousse, le 09 février 2026

Extrait certifié conforme,

Le Secrétaire de séance,
Joseph SAULI

Le Président,
Lionel MORTINI

